



PROJET DE PROCÈS-VERBAL

GRUPE DE TRAVAIL 2 (CELTIC SEA & West of Scotland)

Salle 21.04 "Jacob Van Artevelde" - Virginie Lovelinggebouw (VAC)
Koningin Fabiolalaan, 9000 Gent

Lundi 03 Juillet 2023

1. Bienvenue et présentations

Le président Suso Lourido Garcia souhaite la bienvenue à tous les participants. Gerald Husenot Desenonges (Tassergal), José Beltran (OPP Lugo) et Jean-Marie Robert (LPDB), qui tarde à rejoindre la réunion, se sont excusés.

L'ordre du jour est adopté tel quel.

Compte rendu de la dernière réunion (14 mars 2023, Santiago de Compostela) :

1	Poursuivre les travaux du CC EOS sur l'évolution de l'ORE, si possible en collaboration avec d'autres conseils consultatifs.
	Un nouveau groupe de réflexion conjoint entre le CC EOS et le PelAC est en train d'être créé pour poursuivre la collaboration antérieure et les secrétariats ont rédigé les termes de référence. Ceux-ci ont été partagés avec le groupe de travail horizontal et sont actuellement en cours d'approbation par le ComEx.
2	Les membres du groupe de travail sont invités à envoyer leurs commentaires sur les exemptions à l'obligation de débarquement afin d'alimenter la préparation de l'avis sur le Plan de rejets 2024 en cours d'élaboration par le Focus Group Landing Obligation. En particulier, les membres sont invités à réfléchir aux mesures introduites qui ont entraîné une augmentation de la sélectivité et de la capacité de survie.
	C'est fait. L'avis a été envoyé à l'EM le 17 avril.

2. Avis du CIEM pour la mer Celtique (diapositives disponibles ici)

Avant de commencer sa présentation, Joanne Morgan a expliqué que pour les stocks gérés par l'UE et le Royaume-Uni, l'avis était fourni sur la base du RMD ou de l'approche de précaution. L'option PPAs de l'UE a été fournie dans le tableau des scénarios de capture si elle était disponible. Les conseils pour Cardine franche 6b, élasbranches, cod 6a seront publiés à l'automne.



Baudroie à ventre noir (7, 8.a-b, et 8.d)

- Avis pour 2024, RMD : prises $\leq 25\,579$ t (+9%)
- F a diminué : en dessous de F_{MSY}
- La SSB est en augmentation depuis 2002 : supérieure au RMD $B_{trigger}$
- Recrutement très élevé en 2020
- Conseil plus élevé parce que le stock a continué à augmenter
- Synthèse du stock basé sur la longueur
- Sous TAC combiné avec la baudroie blanche - pourrait conduire à une surexploitation de l'une ou l'autre espèce.

Baudroie Merlan

- Avis pour 2024, RMD : prises $\leq 35\,502$ t (+3%)
- F décroissante : en dessous de F_{MSY}
- SSB en augmentation depuis 2012 à 2020 et relativement stable depuis : au-dessus du RMD $B_{trigger}$
- Synthèse des stocks structurés par âge et basés sur la longueur
- Sous TAC combiné avec la baudroie à ventre noir - pourrait conduire à une surexploitation de l'une ou l'autre espèce.

Cabillaud dans la Manche occidentale (7.e-k)

- Avis pour 2024, RMD : 0 prise (pas de changement)
- Pression de pêche supérieure à F_{MSY} , Stock de frai inférieur à B_{lim} , faible recrutement
- Le scénario "pas de prise" ramène le stock au-dessus de B_{lim}
- Une certaine tendance à surestimer le SSB et le recrutement
- Des conseils sur la pêche mixte seront fournis à l'automne
- Le stock comprend le sud de la division 7.a (rectangles 33E2-33E3).
- Évaluation SAM

Grande éperlan (7-10, 12 et 6b)

- Avis pour 2024, RMD : prises 87 t, débarquements 16 t (-30%)
- Nouvelle méthode DLS - rfb
- F au-dessus de F_{MSY} proxy
- Biomasse des deux dernières années inférieure à celle des trois années précédentes, mais supérieure au seuil de déclenchement
- L'indice est l'enquête espagnole sur le banc de Porcupine
- Diminution de l'avis : diminution de l'indice d'enquête, nouvelle méthode, application de la clause de stabilité
- Les débarquements sont calculés sur la base du taux de rejet moyen des sept dernières années.
- L'enquête ne couvre pas l'ensemble du stock, mais c'est là que la plupart des prises sont effectuées.



- Diminution due à l'application de la clause de stabilité

Églefin (7.b-k)

- Avis pour le RMD 2024 : captures 8,252 t (-31%)
- F en baisse mais reste supérieur à F_{MSY}
- SSB en baisse mais supérieure au RMD $B_{trigger}$
- Recrutement faible
- Diminution des avis : diminution de la taille du stock et faible recrutement et révision à la baisse de la SSB (rétrospective)
- Le stock comprend le sud de la division 7.a (rectangles 33E2-3)

Merlu

- Conseil pour 2024, PME : 72 839 t (-12,4 %)
- Prises accessoires en baisse
- F diminuant en dessous de F_{MSY}
- SSB supérieure au MSY $B_{trigger}$ mais en baisse
- Recrutement en baisse
- Diminution des conseils en raison de la réduction de la taille des stocks
- Aucune enquête ne couvre l'ensemble de la distribution des stocks.
- La zone de stock ne correspond pas aux zones de TAC
- Synthèse des stocks en fonction de la longueur et du sexe

Cardine franche (7.b-k)

- Avis pour 2024, RMD : prise $\leq 23\,303t$ (avis -1%)
- F a diminué et est inférieur à F_{MSY}
- SSB en augmentation et supérieur au RMD $B_{trigger}$
- Avis similaire à celui de l'année dernière, la taille du stock ayant été revue à la baisse par rapport à l'année dernière (rétrospective)
- Évaluation comparative en 2022 - pas de changement de perception

Plie (7.b-c)

- Conseil pour 2024, 2025, 2026, PA : prise $\leq 15t$ (-20%)
- Stock de catégorie 6, seules quelques informations sur les débarquements sont disponibles.
- Application d'un tampon de précaution
- Les rejets ont lieu mais ne sont pas entièrement quantifiés
- Prise accessoire (sans les rejets) 2022 : 2t

Plie (7.h-k)

- Conseils pour 2023 et 2024, PME : $\leq 132t$ (+20%)
- Tendence à la baisse des prises



- F en dessous de F_{MSY} proxy (non inverse)
- Augmentation de l'indice de biomasse : au-dessus du seuil de déclenchement
- Augmentation de l'avis en raison de l'augmentation de l'indice : application de la clause de stabilité

Plie (7.f-g)

- Avis pour 2024 publié en 2022, RMD : prises $\leq 402t$ (-77%)
- Catégorie 3 rfb
- Indice de l'enquête UKBTS
- Pression de pêche au-dessus de F_{MSY} proxy (et non inverse)
- Stock de frai inférieur au RMD $B_{trigger}$
- Pris dans une pêche mixte avec la sole, taux de rejet élevé (38 % au cours de la période 2019-2021).

Lieu jaune (6-7)

- Avis pour 2024, RMD : zéro prise
- Benchmark - SPiCT - utilisant 4 enquêtes + débarquements
- Nouvelle perception du stock
- Les débarquements ont diminué depuis la fin des années 1980.
- Prise accessoire inconnue mais substantielle
- Les résultats du modèle pour les années récentes sont robustes à cet égard
- F au-dessus de F_{MSY}
- Taille du stock très faible : inférieure à B_{MSY}

Sole (7.bc)

- Conseil pour 2024, 2025, 2026, PA : prise $\leq 15t$ (-20%)
- État du stock inconnu - Catégorie 6
- Débarquements en 2022, 26 t ; rejets considérés comme négligeables.
- Réduction préventive conseillée de 19 t à 15 t.
- Tampon appliqué

Sole (7.f et g)

- Conseil pour 2024, PME : $\leq 1\,267\,t$ (-5,3 %)
- F a légèrement diminué et se situe en dessous de F_{MSY}
- La SSB est supérieure au RMD $B_{trigger}$
- Diminution des avis : révision à la baisse de la taille du stock (rétrospective) et diminution prévue
- Pas de données pour l'indice du chalut à perche commercial belge en 2022 - augmentation de l'incertitude
- Échantillonnage des rejets incomplet mais impact minime



Semelle (7.h-k)

- Conseils pour 2024, 2025, 2026, PA : ≤ 170 t (-20%)
- L'identité du stock est incertaine, les recherches sont en cours - Catégorie 5
- Il y a des déclarations de captures erronées, mais non quantifiées.
- Prise accessoire en 2022 = 264 t - rejets négligeables.

Merlan (7b-c, 3-k)

- Avis pour 2024, RMD : zéro prise
- F a diminué mais est supérieur à F_{MSY}
- SSB est inférieur à B_{lim}
- Le scénario sans prise amène le SSB au-dessus de B_{lim} avec une probabilité de 50%.
- Le recrutement est faible
- L'évaluation et les conseils pour les divisions 7.b-k comprennent les rectangles 33E2 et 33E3.

Le président remercie Morgan pour sa présentation.

Patrick Murphy a fait référence à l'évaluation de la faible catégorie de certains stocks, qui conduit à une réduction des quotas chaque année. Cependant, comme les quotas sont basés sur les débarquements et que ceux-ci sont en baisse, cela entraînera une diminution de 20 % de l'avis tous les trois ans, ce qui aboutira inévitablement à un avis de captures nulles malgré les efforts des pêcheurs pour éviter les captures.

Morgan a répondu que les catégories inférieures, notamment celles qui se situent en dessous de 3, signifient qu'il n'y a pratiquement pas d'informations, ce qui rend difficile la gestion durable d'une pêcherie. Une collecte de données spécifique est nécessaire pour ces stocks afin de permettre une évaluation correcte.

M. Murphy suggère que cette réunion débouche sur une action, à savoir que le CIEM a besoin de plus de données et que les pêcheurs devraient être considérés comme des fournisseurs de données.

Sean O'Donoghue souligne que la question des rectangles statistiques 33E2 et 33E3 ne cesse de réapparaître et doit être abordée. En ce qui concerne le merlu, il souligne que l'année dernière, l'évaluation a connu un changement considérable avec l'utilisation d'un modèle ventilé par sexe. Toutefois, il estime qu'il y a un gros problème rétrospectif sur la taille du stock, ce qui soulève des questions sur le modèle. Cela pourrait être une source d'inquiétude si le CIEM ne l'a pas évalué. En ce qui concerne l'avis de capture zéro pour le lieu jaune, il semble y avoir un changement radical en termes de perception du stock, ce qui suscite des inquiétudes quant au modèle et aux données utilisés. Enfin, il demande pourquoi le tableau des options de capture n'indique plus la différence entre le TAC et l'avis scientifique.

Mme Morgan répond qu'elle a envoyé un courriel à ses collègues du CIEM concernant les rectangles statistiques relatifs à l'Églefin et qu'elle fera rapport à ce sujet. Elle reconnaît qu'il existe une mauvaise rétrospective pour le merlu, mais souligne que la plupart des données disponibles sont des



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

rétrospectives historiques. La véritable rétrospective est le modèle lui-même. La rétrospective historique est là pour montrer comment la perception a évolué au fil du temps, mais elle peut prêter à confusion. En ce qui concerne le lieu jaune, la plupart des informations issues des enquêtes ne sont pas basées sur des enquêtes appropriées pour ce stock. Cette question a fait l'objet de nombreuses discussions, notamment en ce qui concerne l'utilisation d'indices d'enquête sans informations sur les captures ou l'utilisation des informations disponibles sur les captures dans le cadre du modèle. Dans les deux cas, les indices d'enquête étaient les mêmes et ont été combinés avec une méthode spatiale.

M. O'Donoghue déclare que le tableau rétrospectif pour le merlu doit être revu d'urgence, car il prête vraiment à confusion. Il se réfère à des données historiques qui ne s'appliquent plus puisque l'ensemble de la base d'évaluation a été modifié. Morgan est d'accord sur ce point, car cela donne une perception erronée.

John Lynch demande que l'on revienne sur l'Églefin et sur la raison de l'importante réduction. Il estime qu'il y a une inadéquation entre le quota disponible et le poisson observé sur le terrain, bien que ce dernier soit anecdotique. Il a demandé quand le stock avait été évalué pour la dernière fois, étant donné que la taille du stock augmente et diminue rapidement.

Morgan répond que le stock a été étalonné en 2020. Le décalage de perception peut être lié à différents facteurs. Elle déclare que l'Églefin est connu pour ses changements soudains de taille de stock.

Franck Le Barzic est d'accord avec la déclaration de Lynch concernant l'Églefin. Les pics et les baisses rendent la gestion très difficile. Très souvent, le modèle et les observations des pêcheurs ne concordent pas. Concernant la séparation des stocks de baudroie à ventre noir et de baudroie blanche, il indique qu'il est très difficile de distinguer ces deux espèces et se demande comment le CIEM compte prendre en compte les données de débarquement. Il se réfère ensuite au Lieu jaune et estime que cette tendance fait suite à une révision du stock en Cat 2, malgré le manque de données sur la pêche récréative. Il est d'accord pour disposer d'un point de référence et souligne la nécessité de remettre en question les données utilisées dans l'évaluation.

Morgan a déclaré que le CIEM travaillait avec les demandeurs d'avis et les conseils régionaux pour développer des moyens permettant d'intégrer de manière formelle les perceptions des pêcheurs dans les évaluations. Cette question sera abordée lors d'un atelier organisé dans le courant de l'année. Les informations fournies par les pêcheurs sont précieuses et, même si l'échelle est différente, il est important de les recueillir. Elle ne sait pas comment les baudroies sont séparées, elle suppose que cela est fait par des observateurs. En ce qui concerne la pêche récréative et le Lieu jaune, le CIEM, par l'intermédiaire du groupe de travail sur la pêche récréative, élabore une feuille de route pour déterminer comment intégrer les données sur les prises récréatives dans toutes les évaluations qui en ont besoin.

M. Le Barzic demande si le CIEM va se pencher sur les fluctuations des stocks de merlan dans la Manche occidentale et dans la mer Celtique, étant donné que le secteur n'a pas enregistré de diminution des stocks dans la Manche occidentale.



Morgan explique que même dans l'évaluation, les différents domaines ont des variabilités différentes, mais qu'elle n'a pas connaissance d'un travail à ce sujet au sein des groupes de travail. Elle demande à Mme Le Barzic d'aborder cette question par écrit afin d'obtenir une meilleure réponse.

M. Murphy a réitéré ses remerciements à M. Morgan pour avoir rejoint les membres du CC en personne. Il estime que plusieurs stocks sont caractérisés par des problèmes rétrospectifs et par une différence significative entre ce que les pêcheurs vivent en mer et ce qui est perçu à travers l'évaluation. Il a donné l'exemple du merlu et de l'Églefin. Selon lui, les informations fournies par les pêcheurs sont essentielles pour résoudre ce problème. Enfin, il estime que davantage de recherches génétiques sont nécessaires pour mieux comprendre les fluctuations spatiales des stocks, en particulier à la lumière des effets du changement climatique.

3. Avis du CIEM pour l'ouest de l'Écosse

Baudroie (4, 6, 3a)

- Avis pour 2023 et 2024, RMD : prises $\leq 9\,881$ t (-30%).
- Merlan pour le ventre noir et le ventre blanc combinés
- F est supérieur à F_{MSY} (et non l'inverse)
- Taille du stock supérieure au seuil de déclenchement
- Enquête manquante en 2020 - pas d'indicateur de la taille du stock cette année-là. Fait également partie de la zone étudiée en 2022. 3a, 4b, 4c non inclus dans la zone d'enquête quelle que soit l'année.
- Règle du taux de récolte constant
- Diminution de la taille du stock - Application de la clause de stabilité

Cabillaud (6a)

- Avis pour 2023 et 2024, RMD : zéro prise
- Le conseil est reporté à septembre en raison de l'indice de référence

Cabillaud (6b)

- Conseils pour 2024, 2025, 2026, PA : $=11$ t (-20%)
- Catégorie 6
- Tampon PA tel qu'il a été appliqué pour la dernière fois en 2017
- Stock ID incertain

Églefin (4, 6.a, subdivision 20)

- Conseil pour 2024, PME : $\leq 149\,024$ t (+18%)
- F Forte baisse depuis 2000 : inférieure à F_{MSY}
- Forte augmentation de la SSB depuis 2000 : supérieure au RMD_{Btrigger}
- Augmentation de l'avis : augmentation de la taille du stock, révision de l'estimation de



l'abondance en 2022

- En 2023, le TAC visé au point 6.a représente environ 9 % du TAC pour le stock.
- Point de référence 2022 : nouveau modèle (SAM) et informations biologiques

Églefin (6.b)

- Avis publié en octobre 2023 - impacté par le manque de participation de la Russie
- Nouvelle méthode : rfb
- F légèrement décroissante : en dessous de F_{MSY} proxy (non inverse)
- Taille du stock supérieure au seuil de déclenchement, mais inférieure au cours des deux dernières années
- Avis inférieur en raison de la baisse de l'indice de biomasse et du changement de méthode
- Indice de référence prévu

Merlan (6.a)

- Les prises accessoires sont faibles depuis le début des années 2000
- F en déclin et en dessous F_{MSY}
- La SSB a augmenté du début des années 2000 à 2015 environ et est restée relativement stable depuis lors : juste en dessous du RMD $B_{trigger}$
- Diminution de l'avis : baisse de la SSB et de l'objectif F car en dessous du seuil de déclenchement
- Le TAC comprend la division 6.b, pour laquelle des conseils sont donnés séparément.

Merlan (6.b)

- Conseils pour 2022, 2023, 2024 : PA : Prise accessoire ≤ 7 t
- Seules les données relatives aux débarquements sont disponibles
- Prise accessoire de 38 t en 2020
- L'exactitude des débarquements historiques est incertaine.
- Rejets incertains

Cardine franche (4.a, 6.a)

- Prise accessoire et F assez stables depuis 2006 : F inférieur à F_{MSY}
- Taille du stock stable depuis 2013 : au-dessus du RMD $B_{trigger}$
- Augmentation de l'avis : augmentation de la taille du stock et révision à la hausse (rétrospective)
- Prises accessoires dans les chaluts démersaux mixtes dans les zones 6a et 4a.
- Les conseils concernent 2 espèces : *L. whiffiagonis* et *L. boscii* combinées.
- *L. boscii* négligeable dans les prises.
- Avis séparé pour la division 6b en automne.

Saithe (4, 6, 3.a)



- Avis pour 2024, RMD : prises $\leq 73\,815$ t (+25%)
- Prises accessoires inférieures aux 2 dernières années
- F a diminué : en dessous de F_{MSY}
- La SSB a augmenté pour atteindre un niveau supérieur au RMD $B_{trigger}$
- Avis renforcé : augmentation de la taille du stock, révision à la hausse de la taille du stock (rétrospective) et objectif du RMSF, le stock étant désormais supérieur au RMS $B_{trigger}$
- Diminution de la proportion des débarquements échantillonnés pour les âges 2022- considéré comme acceptable
- Depuis 2021, les signaux d'évaluation provenant de la CPUE commerciale et des enquêtes sont cohérents.

Emiel Brouckaert a demandé, en ce qui concerne la clause de stabilité, s'il était possible pour le CIEM qu'une telle clause s'applique également à d'autres catégories.

Morgan a déclaré que la catégorie 3 est un domaine actif de développement. Le CIEM comprend qu'il est utile de ne pas avoir de fluctuations trop importantes d'une année sur l'autre et le statut actuel est accepté comme une mesure de précaution. Les règles de la cat. 3 ont été testées en tant que mesures de précaution pour un large éventail d'espèces, alors que les règles de la catégorie 1 sont plus adaptées à chaque espèce. 1 sont plus adaptées à chaque stock individuellement.

En ce qui concerne la baudroie, M. O'Donoghue demande si elle peut confirmer que la réduction est la même qu'en 2023. Il trouve étrange qu'il y ait une évaluation de Cat. 3 et demande si un point de référence est prévu. En ce qui concerne le Merlan, il se demande quelle est la base de l'avis du CIEM en termes de séparation des points 6.a et 6.b, ce qui n'est pas le cas dans la gestion.

Morgan répond que les conseils concernant la baudroie sont les mêmes d'une année sur l'autre. Elle ajoute que de nombreuses méthodes de la Cat. 3 peuvent être appliquées chaque année. Elle ne peut confirmer que la baudroie est incluse dans les repères prévus. Le Merlan a fait l'objet de la dernière analyse comparative en 2021, mais elle n'a pas précisé sur quelle base la répartition a été effectuée. Elle a indiqué qu'elle demanderait au CIEM d'inclure des informations dans la fiche d'avis si et pourquoi une scission a été effectuée.

M. O'Donoghue se réfère à l'évaluation combinée pour l'Églefin 6a avec les stocks de la sous-zone 4 et de la sous-division 20 et note que le TAC est inférieur à l'avis des dernières années. En particulier, le TAC de 2023 était inférieur de 135 % à l'avis scientifique pour cette année-là. Il s'agit d'un écart important entre l'avis scientifique et l'avis de gestion. Étant donné que l'avis pour 2024 est supérieur de 17 % à l'avis de l'année dernière, il se demande quelle serait la taille du stock à ce stade si les gestionnaires avaient suivi l'avis scientifique.

Morgan a déclaré que le TAC était très différent du conseil, mais que cela n'était pas mentionné dans la feuille de conseil. Toutefois, le tableau des options du TAC comprend une ligne de reconduction du TAC. La taille des stocks est assez importante, mais toute modélisation serait basée sur des hypothèses.



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

ACTION : Les commentaires des membres suite à la présentation de l'avis du CIEM seront pris en compte dans la préparation de l'avis sur les possibilités de pêche par le groupe de discussion obligation de débarquement.

Ces recommandations comprennent, sans s'y limiter, les éléments suivants

- La création d'un mécanisme permettant au secteur de la pêche de fournir des données structurées à inclure dans l'avis du CIEM
- La fiche de conseils devrait comprendre un tableau avec une comparaison entre les TAC et les conseils des années précédentes. Il serait également utile de disposer d'un graphique montrant l'évolution des conseils au fil des ans.

ACTION : Les membres doivent envoyer leurs commentaires/questions en suspens sur l'avis du CIEM au Secrétariat qui les transmettra à Joanne par courrier électronique.

4. Mise à jour de la gestion des pêches de la langoustine de Porcupine par John Lynch

M. Lynch a expliqué que les pêcheurs irlandais soulevaient depuis un certain temps la question de l'augmentation de la pression sur la pêche à la *langoustine* du banc de Porcupine et qu'ils avaient demandé à ce que la gestion de cette pêcherie importante sur le plan commercial soit revue. En janvier 2022, le Marine Institute a organisé un atelier au cours duquel il a été décidé d'étudier la possibilité de prolonger la fermeture de la pêche à la langoustine sur le banc de Porcupine pendant l'été afin d'assurer l'avenir de la pêcherie. La fermeture actuelle ne couvre que le mois de mai. Alors que des données complètes sont disponibles pour la majeure partie de l'année, il a été considéré que de meilleures données étaient nécessaires pour les mois d'été. Le secteur de la pêche et l'administration irlandaise ont donc collaboré pour concevoir une enquête qui couvrira les mois d'été en 2023.

Le format de l'enquête a été élaboré et 12 navires ont été sélectionnés dans la flotte de la *langoustine*, quatre navires devant pêcher au cours de chacun des mois. L'enquête étant réalisée dans des conditions commerciales, les navires sélectionnés se sont vu attribuer un quota suffisant à utiliser pour l'enquête.

Un navire par mois transportera un observateur scientifique chargé de recueillir des données sur les captures et les trois autres navires procéderont à une auto-évaluation contrôlée par l'Institut marin.

L'objectif est d'évaluer la quantité de femelles sur le terrain et dans la prise accessoire afin d'établir une comparaison avec d'autres mois où l'on observe moins de femelles. L'évaluation de la pêcherie comportera toutefois deux volets : d'une part, la collecte de données scientifiques et, d'autre part, une évaluation de la valeur de la prise par rapport à d'autres périodes de l'année. Cette dernière vise à démontrer la période optimale de l'année en termes de prix par kg.

M. Lynch a proposé que, lorsque les résultats de l'enquête seront publiés, une présentation au CC EOS soit organisée afin d'éclairer toute nouvelle proposition de mesures de gestion.

Le président s'est félicité qu'une évaluation des effets socio-économiques soit en cours.

Jean-Marie Robert s'est interrogé sur l'objectif des travaux et sur la raison pour laquelle ils ne sont



réalisés que pendant les mois d'été. Ne devraient-ils pas être réalisés à d'autres moments de l'année ?

M. Lynch a expliqué que l'on disposait de bonnes données pour les autres périodes de l'année, mais pas pour l'été, car il y a eu moins d'activité à cette époque ces dernières années.

Murphy a indiqué que l'activité biologique des femelles était en cours d'analyse et qu'il s'agissait de savoir à quel moment elles sortaient pour chercher de la nourriture. Des lacunes dans les données sont apparues et doivent être comblées. La pêche a été arrêtée pendant les mois concernés, ce qui semble avoir eu des résultats positifs sur le stock, mais des données sont nécessaires pour le confirmer.

5. Mise à jour sur WKRRCOD 2 par Arthur Yon

Arthur Yon explique qu'il a assisté au deuxième atelier du WKRRCOD à Édimbourg en mai, où plusieurs présentations ont été faites et où le repère pour le cabillaud de février a été discuté. L'hypothèse du benchmark était que le cabillaud adulte frayait pendant la première partie de l'année, mais plusieurs lacunes dans les données ont été identifiées. Un plus grand nombre d'échantillonnages de captures et de données génétiques est nécessaire pour mieux comprendre la structure du stock et la distribution des sous-stocks tout au long de l'année. La mortalité naturelle doit être mieux quantifiée et il faut davantage de données sur la capacité de reproduction des adultes.

Des inquiétudes ont été exprimées en raison du report de la publication de l'avis au mois de septembre.

Dans l'ensemble, le besoin d'informations génétiques a été identifié comme une priorité et un lien solide entre la science et l'industrie est essentiel pour soutenir ce travail.

Le CIEM a conclu que l'organisation d'un tel atelier avant le benchmark était très utile et qu'il pourrait être organisé pour d'autres stocks, tels que la baudroie.

Murphy a posé une question concernant l'effet du changement climatique sur le frai du cabillaud.

M. Yon a déclaré qu'il n'avait pas d'autres informations à ce sujet que ce qui avait été expliqué lors du premier atelier, à savoir que le cabillaud a besoin d'une température très spécifique pour frayer.

M. Murphy indique que des travaux sont en cours en mer du Nord et qu'ils ont des liens avec la mer Celtique. Les avis scientifiques pourraient inclure les effets du changement climatique pour montrer que le stock ne peut pas se reconstituer en raison de ces facteurs plutôt que de la pression de la pêche. Cela pourrait expliquer le mouvement des poissons dans une zone, mais l'émission d'un avis de TAC zéro n'aura pas d'effet sur le stock lui-même.

Robert a fait remarquer que l'impact du changement climatique sur certains stocks entraîne de grandes difficultés de gestion. Les références du passé, où les conditions environnementales étaient bien meilleures, sont toujours utilisées, ce qui n'est pas utile pour une bonne gestion. Il serait utile que le CIEM donne son avis sur le fait que, compte tenu de tous les changements, il n'est plus possible de respecter la même limite de biomasse.



Morgan reconnaît qu'il s'agit d'un sujet important. Le CIEM a expliqué que dans des zones telles que la mer Baltique, les facteurs environnementaux sont inclus dans les évaluations, mais que pour de nombreux stocks, les informations permettant d'ajuster les points de référence font défaut et qu'il est difficile de quantifier les effets du changement climatique.

M. Lynch a évoqué les stocks faisant l'objet d'avis de captures nulles et s'est demandé s'il était possible d'évaluer à quel moment, pour un stock donné, il devient inutile d'établir un TAC inférieur à un certain niveau dans le cadre d'un scénario de pêche mixte.

Mme Morgan explique que cela est possible, par exemple, pour le hareng en mer d'Irlande, où l'avis explique quelle serait la quantité minimale de stock à capturer en raison des prises accessoires des pêcheries mixtes. Elle explique qu'il est demandé au CIEM de fournir un avis sur un seul stock, ce qui conduit à l'avis "0 prise accessoire". Toutefois, l'avis sur la pêche mixte qui sera publié à l'automne aborde cette question dans une certaine mesure.

Robert a déclaré que si la température moyenne atteignait 12°C, le cabillaud ne pourrait plus se reproduire. Certains avis du CIEM contiennent cette information, mais par exemple l'avis concernant le cabillaud de la mer Celtique ne fait pas du tout référence aux changements de température et il serait plus honnête vis-à-vis des pêcheurs de le mentionner.

Morgan est d'accord avec le commentaire de Robert, mais elle précise que dans les avis sur les chaussettes uniques, le CIEM se concentre sur les aspects quantifiables. On trouve davantage d'informations sur les impacts du changement climatique dans les aperçus des écosystèmes, qui sont également considérés comme des avis.

M. Murphy a suggéré d'ajouter à l'ordre du jour une demande d'efforts supplémentaires pour quantifier les informations sur le climat.

Le secrétariat a ajouté qu'une lettre a été envoyée à la Commission il y a deux mois, recommandant que le CIEM examine la manière dont le réchauffement de l'océan affecte la reproduction du cabillaud dans la mer Celtique, et que la réponse est toujours attendue.

ACTION : Dans le cadre du suivi de la lettre envoyée à la Commission le 9 mai sur les incidences du changement climatique dans l'évaluation des stocks de cabillaud, souligner la nécessité de quantifier ces incidences dans l'avis sur les possibilités de pêche.

6. Résumé des points d'action convenus

1	<p>Les commentaires des membres suite à la présentation de l'avis du CIEM seront pris en compte dans la préparation de l'avis sur les possibilités de pêche par le groupe de discussion obligation de débarquement.</p> <p>Ces recommandations comprennent, sans s'y limiter, les éléments suivants</p> <ul style="list-style-type: none">• La création d'un mécanisme permettant au secteur de la pêche de fournir des données structurées à inclure dans l'avis du CIEM
---	---



	<ul style="list-style-type: none">La fiche de conseils devrait comprendre un tableau avec une comparaison entre les TAC et les conseils des années précédentes. Il serait également utile de disposer d'un graphique montrant l'évolution des conseils au fil des ans.
2	Les membres doivent envoyer leurs commentaires/questions en suspens sur l'avis du CIEM au Secrétariat qui les transmettra à Joanne par courrier électronique.
3	Dans le prolongement de la lettre envoyée à la Commission le 9 mai sur les incidences du changement climatique dans l'évaluation des stocks de cabillaud, souligner la nécessité de quantifier ces incidences dans l'avis sur les possibilités de pêche.

7. Liste des participants

Membres du CC EOS

Nom		Organisation
José	Beltran	OPP-7 Burela
Emiel	Brouckaert	Rederscentrale
Kenatea	Chavez-Bonjour	ANOP
Manu	Kelberine	CRPM de Bretagne
Franck	Le Barzic	OP COBRENORD
Suso	Lourido Garcia	Puerto de Celeiro
Jean	Lynch	Irish South & East Fish Producers Organisation Ltd
Anaïs	Mourtada	CNPMEM
Patrick	Murphy	Organisation des producteurs de poisson du sud et de l'ouest de l'Irlande
Breanainn	O'Beirne	AIPCE
Aodh	O'Donnell	Organisation irlandaise des producteurs de poisson (IFPO)
Sean	O'Donoghue	ORGANISATION DES PÊCHEURS DE KILLYBEGS
Alexandra	Philippe	EBCD
Irène	Prieto	ANASOL
Erwan	Quemeneur	CDPMEM29
Jean-Marie	Robert	Pêcheurs de Bretagne
Arthur	Yon	DU NORD

Observateurs et experts

Nom		Organisation
Marta	del Avellanal	Ministère de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation
Paulien	Depickere	Département de l'agriculture et de la pêche
Michael	Keatinge	Seaview Marine Economic Consultancy
Marie	Lecomte	MSC France
Joanne	Morgan	CIEM
Eveline	Smith	Ministère néerlandais de l'agriculture, de la nature et de la qualité des aliments



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA
LAS AGUAS
NOROCCIDENTALES

Dirk	Van Guyze	departement LV ABCO dienst zeevisserij
------	-----------	--

Secrétariat du CC EOS

Nom	Rôle
Mo Mathies	Secrétaire exécutif
Matilde Vallerani	Secrétaire exécutif adjoint

DRAFT